

## Compte rendu de séance

### Séance du 29 Août 2019

L' an 2019 et le 29 Août à 20 heures , le CCAS de Teillay-Saint-Benoist, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHANTEAU Jean-Claude Président

**Présents** : , Mmes : CHATELAIN Laëtitia, GONOT Sylvie, PILLOY Marie-Pierre, MM : CHANTEAU Jean-Claude GOUEFFON Hubert,

Absent(s) : M. ROUSSEAU Jacques

#### **Nombre de membres**

- Afférents au CCAS : 6
- Présents : 5

**Date de la convocation** : 22/08/2019

**Date d'affichage** : 22/08/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers  
le : 02/09/2020

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHATELAIN Laëtitia

#### **Objet(s) des délibérations**

- ECLAIRAGE INTERIEUR DE L'EGLISE DE TEILLAY - D-2019-05

### SOMMAIRE

Monsieur le Président procède à la lecture du précédent compte rendu du 15 avril 2020 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Les membres du CCAS examinent ensuite le point suivant :

#### **ECLAIRAGE INTERIEUR DE L'EGLISE DE TEILLAY :**

Lors de la séance du 15 avril, les membres du CCAS, sur proposition de M. Goueffon, avaient donné un accord de principe pour le financement d'un éclairage dans l'église de Teillay.

Le président présente donc les deux devis réalisés dans ce but, à savoir :

- ALIMELEC pour un montant de 4 282,53 € HT soit 5 139,04 € TTC
- CONFORT ELEC SCO pour un montant de 2 572,00 € HT soit 3 086,40 € TTC.

.../...

Le président s'assurera auprès du fournisseur que la puissance lumineuse, très inférieure à celle de l'autre devis, est néanmoins suffisante.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS DECIDENT :

- de choisir le mieux-disant de l'entreprise CONFORT ELEC SCO pour un montant de 2 572.00 € HT.
- que la commune prenne en charge la commande et le suivi des travaux,
- de prévoir au budget 2020 du CCAS les crédits nécessaires afin de mandater le reste à charge du projet.

Séance levée à: 20:25

En mairie, le 10/09/2019  
Le Président,  
M. CHANTEAU Jean-Claude

